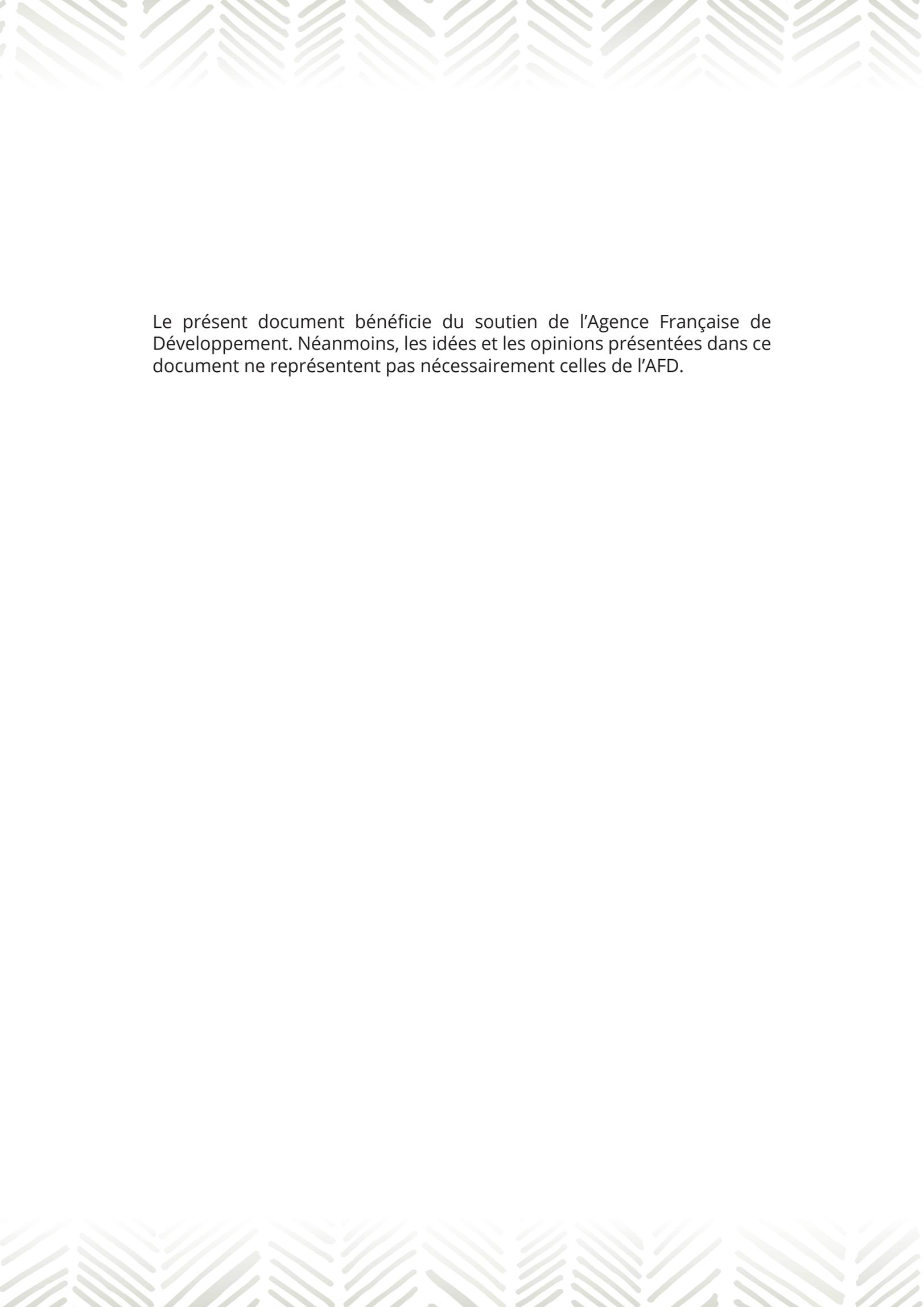




# CAPITALISATION CALEBASSE DE SOLIDARITÉ : UNE STRATÉGIE SOCIALE ET SOLIDAIRE





Le présent document bénéficie du soutien de l'Agence Française de Développement. Néanmoins, les idées et les opinions présentées dans ce document ne représentent pas nécessairement celles de l'AFD.



## PRÉSENTATION DE L'UGPM

L'Union des Groupements Paysans de Meckhé (UGPM) est née en 1985 en réponse à l'évolution du contexte qui rendait de plus en plus rude la vie en milieu rural.

La vision de l'UGPM est un "développement social" dans lequel la dimension économique n'est pas une fin en soi, mais un moyen parmi d'autres de contribuer à l'épanouissement des familles et des sociétés locales.

Quatre objectifs caractérisent le projet de territoire de l'UGPM :

- ▶ Gérer et restaurer l'environnement ;
- ▶ Développer des activités génératrices de revenus ;
- ▶ Lutter contre l'exode rural ;
- ▶ Valoriser l'identité paysanne et renforcer la solidarité et l'entraide.

L'UGPM regroupe plus de 4500 membres hommes et femmes dans les communes de Meckhé, Koul, Méouane, Mérina Dakhar et Ndande.

## 1 CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE DE LA CAPITALISATION

C'est suite à une rencontre d'échange d'expérience à propos des calesbasses de solidarité (CDS) que la thématique a été choisie par l'Union des Groupements Paysans de Meckhé (UGPM) pour en faire une capitalisation. Cette capitalisation répond à différents objectifs qui sont :

- ▶ Recueillir l'expérience de 5 groupements membres de l'UGPM ayant mis en place une calebasse de solidarité : Ngankal, Tabby, Ker Medoune, Ndiandiar et Coure Mbatar.
- ▶ Avoir une compréhension commune des concepts clés d'une CDS.
- ▶ Identifier les problèmes auxquels font face les CDS.
- ▶ Définir des stratégies de mobilisation des ressources.
- ▶ Partager l'expérience de la CDS avec les autres groupements membres de l'UGPM ;
- ▶ Vulgariser cette stratégie de mobilisation de fonds auprès d'autres organisations paysannes.

La méthodologie pour réaliser ce travail de capitalisation s'est déclinée en plusieurs étapes :

- ▶ Elaboration des termes de références par un groupe de travail restreint au sein de l'UGPM ;
- ▶ Revue documentaire : documents explicatifs, rapports, supports de formation des comités de gestion des calesbasses de solidarité, capitalisation nationale réalisée par le partenaire Action de Carême ;
- ▶ 5 entretiens avec des responsables de calesbasses et des membres de groupements ayant bénéficiés des fonds d'une calebasse de solidarité ;
- ▶ Rencontre mixte entre les différents acteurs responsables de calesbasses, membres ayant bénéficiés des fonds d'une calebasse et animateurs de l'UGPM ayant accompagné la dynamique dans les groupements ;
- ▶ Questions de précision et échanges avec les animateurs de l'UGPM sur le fonctionnement et l'accompagnement des calesbasses ;
- ▶ Synthèse des informations recueillies par le groupe de travail restreint.

## 2 HISTORIQUE ET GENÈSE DES CDS À L'UGPM

Tout a commencé en Janvier 2003 par une phase de diagnostic des phénomènes de soudure et d'endettement (2 indicateurs clés de mesure de la pauvreté) dans la zone de l'UGPM. L'exercice a porté sur 06 villages, 18 familles dans 03 communautés rurales. Pendant six mois, de Janvier 2003 à juillet 2003, l'équipe a constaté que 85% des familles étaient dans la soudure qui durait entre 6 et 7 mois.

A partir de ces résultats une phase transitoire de diagnostic approfondi a démarré en Juillet 2003 avec un objectif de documenter les stratégies locales identifiées pour traverser cette période. Ce travail a permis :

- ▶ De voir que la soudure s'était généralisée dans les 82 villages membres de l'UGPM ;
- ▶ D'identifier et d'analyser des stratégies d'épargne en nature ;
- ▶ D'identifier et d'analyser des formes de solidarité ;
- ▶ De réaliser le niveau du potentiel de production des exploitations familiales par village (ressources humaines, ressources foncières, ressources animales et matérielles pour mesurer le potentiel économique) dans 82 villages.

Dès lors, en Novembre 2003, une phase programme avec comme orientation de lutter contre la paupérisation à travers des activités de solidarité et d'entraide est décidée avec comme objectif général d'élaborer des stratégies communes d'autodéfense et de mettre en œuvre les stratégies locales éprouvées.

C'est à partir de janvier 2005 avec le programme biennal développé par l'UGPM et son partenaire Action de carême dénommé « Contribuer à la réduction de la précarité et des inégalités à travers le renforcement des exploitations agricoles familiales » que le concept de caisse de solidarité fut adopté comme stratégie de renforcement des solidarités internes aux communautés sans discrimination aucune.

Ainsi, pendant cette biennale, le renforcement de la solidarité par l'épargne et le crédit, adapté à nos réalités deviennent effectifs à travers 24 caisses de solidarité qui plus tard vont prendre

l'appellation de calebasse de solidarité, le mot calebasse entraînant toute une dimension culturelle.

La calebasse comme les autres stratégies du programme continue son chemin pour contribuer à la réduction de la précarité et des inégalités à travers le renforcement des exploitations agricoles familiales et des solidarités dans les villages de la zone de Meckhé.

Aujourd'hui, l'UGPM compte 60 calesses de solidarité.



### 3 LES CONCEPTS CLÉS : AVA, PRÊT SANS INTÉRÊTS, GOUVERNANCE DÉSINTÉRESSÉE ETC.

La calebasse de solidarité est une émanation volontaire de personnes, vivant ensemble et se faisant **confiance**. Elle se traduit par des gestes concrets de solidarité.

La calebasse de solidarité est un système de proximité pour le renforcement de la solidarité, la réduction des inégalités et la protection contre toutes les formes d'usure fondée sur des principes et des valeurs de **solidarité, de transparence, de confidentialité et d'équité**.

Les membres définissent **une vision et une mission** qui peut être écrite ou simplement l'objet d'échanges au démarrage, tout en prenant en compte la nécessité d'innover et de s'ajuster en cours de route.

Selon la spécificité du contexte, les membres de la calebasse se rencontrent soit une fois par semaine, tous les 15 jours ou une fois par mois et « mettent la main » dans une calebasse recouverte d'un tissu.

Ce geste est appelé **Apport Volontaire et Anonyme (AVA)**. Il respecte la confidentialité. Personne ne connaît ce que l'autre a mis dans la calebasse, il ne peut donc apprécier l'apport des autres.

A la fin de la rencontre, le contenu de la calebasse dont l'importance est liée au contexte socio-économique du moment (moins de mille à quelques dizaines de mille francs CFA) est versé au milieu de la place.

Dans les villages de l'UGPM, les fonds récoltés dans la calebasse ont pour objectif principal de financer des prêts en argent sans intérêts aux individus, pour des dépenses liées à la nourriture, la santé et l'éducation des enfants.

Les membres du **bureau de la CDS** sont désignés par les populations en assemblée générale. Leurs responsabilités consistent à gérer les biens matériels (nécessaires à la tenue des réunions ou les biens acquis via des apports en nature lorsque le règlement le permet) et les ressources financières de la calebasse.

Ils veillent au respect du règlement intérieur, reçoivent les demandes de prêts, analysent les motifs et octroient les prêts aux membres ainsi qu'aux non-membres nécessiteux.

**La gouvernance de la CDS** est désintéressée en ce qu'elle fait appel à du bénévolat. La calebasse de solidarité fonctionne sur la base d'un **règlement intérieur** élaboré par les membres.

Le règlement intérieur définit les responsabilités, le lieu et les jours de rencontre de mobilisation des ressources, les bénéficiaires des prêts, les objets du prêt, les modalités de remboursement, les sanctions et les activités qu'elle ne finance pas.

Le principal critère d'éligibilité au **prêt** est la confiance que le bénéficiaire inspire aux membres du bureau. Mais la proximité aidant, ils connaissent souvent en détail les motivations du bénéficiaire. Les prêts octroyés par la calebasse de solidarité sont **confidentiels et sans intérêts**.

Il est important de préciser que certaines calebasses de solidarité, en fonction du règlement intérieur adopté, permettent à des personnes non-membres de pouvoir bénéficier des prêts.

Pour bénéficier d'un prêt, le demandeur se rend chez l'un des membres du bureau et/ou du comité de gestion, lui exprime les raisons qui le poussent à contracter le prêt. Le membre rend compte de l'expression des besoins dans la plus grande confidentialité et une décision est prise.

Toutefois, un tiers du fonds de la calebasse est toujours gardé pour les cas d'urgence (ordonnances, achat de vivres...etc.). Le trésorier remet le prêt au bénéficiaire et la date de remboursement est fixée d'un commun accord.

A la date échue, les membres du bureau et/ou du comité de gestion évaluent les capacités de remboursement de l'emprunteur et décident du recouvrement.

Les membres de la CDS chargés d'exécuter ce travail, sont investis de la confiance des autres membres. Ils ont un devoir de **rendre compte et de transparence** envers les autres.

## 4 L'APPORT DE L'UGPM DANS LE FONCTIONNEMENT DES CDS

L'apport de l'UGPM se situe à trois niveaux :

1. La **mise à disposition d'un animateur** pour accompagner le processus, du partage de l'idée à la réflexion sur le mode de fonctionnement et les règles, jusqu'à l'élaboration des outils de gestion et la tenue de ceux-ci. Dans le travail de suivi, les animateurs ont réalisé une typologie en fonction de critères (règlement intérieur fonctionnel, respect du calendrier de rencontre, niveau de mobilisation financière, tenue des outils de gestion, niveau de remboursement des crédits) pour déterminer le niveau de performance des calebasses et définir une stratégie d'accompagnement personnalisée.

2. **L'appui financier** pour la formation des membres, l'organisation de visites d'échange si nécessaire, ainsi que l'animation communautaire. Celle-ci recoupe elle-même plusieurs objectifs :

- ▶ Renforcer la cohésion du groupe ;
- ▶ Accompagner la réflexion sur les stratégies d'autonomisation et créer de nouvelles sources de revenus pour la CDS afin de compléter les AVA ;
- ▶ Faire émerger les thématiques de formation pour une meilleure gestion financière ;
- ▶ Le transfert de compétences par l'animateur vers la calebasse ;
- ▶ Et la mise en relation avec des personnes ressources spécialisées sur certains sujets (santé, eaux et forêts, guides religieux etc.) et aspects de la vie communautaire pour renforcer les membres et leur permettre de savoir à qui s'adresser en cas de de besoin.

Le consommateur local est une autre stratégie de lutte contre la soudure et l'endettement qui renforce celle de la calebasse de solidarité dans le souci de lutter contre le recours aux emprunts. C'est ainsi que des formations sur la valorisation des produits locaux ont été organisées avec l'ITA (Institut de Technologie Agroalimentaire).

Des formations internes aux CDS ont aussi été organisées dans le but de réduire les postes budgétaires des exploitations familiales

concernant l'hygiène et la propreté ; fabrication de détergents, saponification etc.

3. **L'augmentation de la visibilité** des actions de la CDS à travers un réseau interne et externe est particulièrement due au fait que les calebasses de solidarité sont un facteur d'innovation dans les groupements.

En effet, la mise en place de la calebasse de solidarité dans le groupement a ouvert de nouveaux services maîtrisés. De nouveaux systèmes de gestion simplifiée sont adoptés par le groupement. Chaque groupement réadapte son système en fonction des compétences et capacités existantes dans le groupement.

La crédibilité et la visibilité du groupement a fortement augmenté du fait que les non-membres du groupement bénéficient des services de la calebasse. Ceci fait du groupement un leader du développement du village.

Le groupement est considéré comme un outil de développement, de renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale dans le village. Cela se répercute ainsi dans le terroir auquel le village appartient.

Par ailleurs, les autres groupements membres de l'UGPM et les organisations paysannes auxquelles elle appartient constituent des espaces de rayonnement et de visibilité des CDS.





Cela consiste à l'achat en gros, grâce aux fonds récoltés par la CDS, de denrées de premières nécessité comme le riz, l'huile ou le sucre, qui sont ensuite revendues à crédit aux habitants du village à des coûts inférieurs à ceux pratiqués par les revendeurs habituels.

Ce sont les économies réalisées par l'achat en gros dans la grande ville et le transport des marchandises, qui permettent d'appliquer des prix plus compétitifs. A cela s'ajoute le report du règlement via le crédit qui soulage les foyers. Les bénéfices générés par cette activité sont reversés dans la calebasse et permettent de la renforcer. Avec les formes de crédits octroyés par les calebasses (nourriture, santé, éducation) et sans intérêt, des centaines de démunis ont pu traverser la période de soudure sans recourir à un crédit usurier. En plus avec le développement des calebasses de solidarité, des populations bénéficiaires ont pu se libérer de l'emprise des institutions de financement pratiquant des taux usuriers.

## **5 LES IMPACTS ET LES CHANGEMENTS POSITIFS OBSERVÉS POUR LES COMMUNAUTÉS**

Les populations ont acquis de nouvelles connaissances notamment en matière d'analyse des contextes (soudure, changement climatique...etc.) et d'innovation (agriculture biologique, fertilisation à la fiente de poule) grâce aux formations organisées par les CDS.

La mise en place des CDS est en effet accompagnée par une série de mesures déroulées par l'UGPM à travers le programme initial, dont fait partie l'organisation de formations et des renforcements de capacité d'une manière générale.

L'animation communautaire étant le fil conducteur, différentes thématiques telles que la santé ou les ressources naturelles ont pu être abordées. Cela a eu comme impact la facilitation du recours aux personnels de santé par les populations.

La CDS a aussi permis l'émergence de nouveaux leaders au sein du groupement.

Les personnes démunies sont valorisées car elles participent à la gestion à tous les niveaux. En effet, tous les membres sont impliqués sans distinction dû au statut social comme cela peut exister dans d'autres espaces.

Par ailleurs, de nouveaux services sont mis en place avec la calebasse. Ainsi, au-delà de la solidarité, la CDS appuie des activités individuelles et collectives. Par exemple, le système de vente de denrées de première consommation organisé grâce à certaines calebasses renforce la visibilité dans le village.

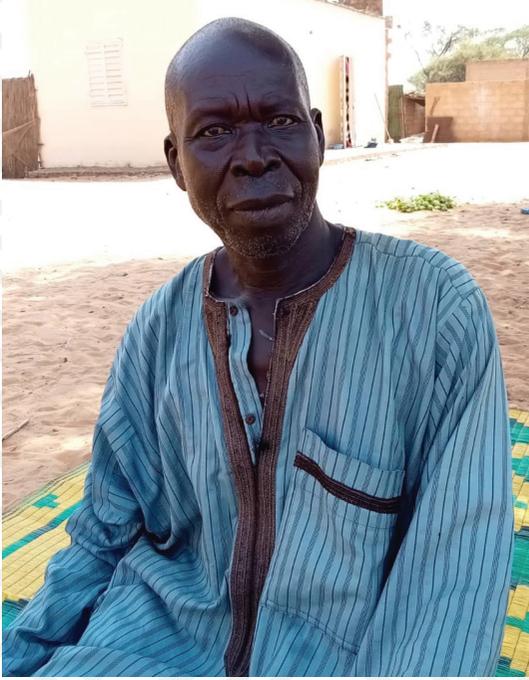
Au total, les impacts enregistrés sont entre autres :

- ▶ La réduction de la dépendance aux financements extérieurs pour la production ;
- ▶ Un meilleur accès aux services sociaux de base (santé, éducation) ;
- ▶ Une amélioration de l'alimentation des populations en quantité et en qualité ;
- ▶ L'amélioration de la participation effective et crédible des couches vulnérables au processus de décision ;
- ▶ Un renforcement du dialogue, de l'entraide et de la solidarité.

Aujourd'hui, le travail collectif et les échanges d'idées sont facilités et, dans de nombreux villages et quartiers, des réunions fréquentes sont organisées pour trouver en groupe des solutions aux problèmes rencontrés.

La calebasse de solidarité a produit de nouveaux modes de penser et d'agir chez les populations qui ont bien compris que l'autonomisation est au bout de l'effort et ne se réalise qu'en ayant une vision commune.

## ILLUSTRATION DES DIFFÉRENTS IMPACTS ÉCONOMIQUES OU SOCIAUX PAR DES TÉMOIGNAGES



### **Bathie GNING**

**CDS de Kër Médoune témoigne :**

*« J'ai une appréciation très positive des appuis faits par la CDS. Ce fut un crédit d'urgence arrivé à point. Nous étions en pleine période de soudure. J'étais tombé malade. La CDS m'a permis d'aller me faire soigner à Thiès mais aussi d'acheter une bonne partie de mes ordonnances. »*



### **Mbène NDIAYE**

**Membre de la CDS de Couré Mbatar**

*« La CDS joue un rôle important dans la cohésion sociale du village mais aussi dans l'apprentissage de la gouvernance locale et la bonne gestion administrative et financière. »*



### **Daba DIAGNE**

**Membre fondatrice de la CDS de Ndiandiar**

*« Mon dernier crédit d'urgence m'a permis d'inscrire mon enfant à l'école française, à Merina. Aussi, je peux ajouter qu'en dehors des crédits d'urgence de la CDS, ces fonds ont permis d'initier d'autres activités telles que l'achat et la revente d'huile, du riz et du charbon auprès des membres de la CDS. Ces activités permettent à la CDS de diversifier ses ressources et de faire face à la problématique de la faiblesse des AVA. »*

## 6 L'IMPACT DES CDS SUR LA VIE DES GROUPEMENTS ET SUR L'UGPM

L'impact des CDS sur la vie des groupements :

- ▶ Grâce à la CDS, le groupement se montre utile pour la communauté villageoise car les services du groupement vont au-delà des membres. La perception de la population du village a évolué de manière positive. Elle comprend que le groupement est un levier de renforcement économique et social du village. De la sorte, la population villageoise perçoit le groupement comme un élément fédérateur des synergies villageoises.
- ▶ La CDS a fortement contribué à la visibilité et à la crédibilisation du groupement dans le village. Par exemple, le groupement est sollicité par les non-membres pour résoudre un certain nombre de préoccupations.
- ▶ Le groupement est perçu comme un outil nécessaire pour le développement économique et social du village. Les responsables du groupement sont devenus incontournables dans les réflexions et actions dans le village. L'avis du groupement est pris en compte dans toutes les décisions et il est considéré comme un bras économique du village.
- ▶ De nouvelles adhésions ont été enregistrées par le groupement.
- ▶ Le groupement s'est conformé à une des prescriptions religieuses de l'Islam qui bannit les intérêts sur les crédits. Ceci vaut au groupement l'adhésion de religieux qui étaient contre les pratiques d'usures et la confiance des non-résidents du village qui mettent leurs moyens pour le développement du village. Il arrive de voir des personnes non membres, souvent les non-résidents, qui participent aux AVA lors de leur passage dans le village.
- ▶ Avec la CDS, le groupement retrouve son leadership dans le village.

L'impact des CDS sur l'UGPM :

- ▶ Le lien entre l'UGPM et les groupements se sont renforcés.
- ▶ L'appui de l'UGPM est plus visible au niveau des groupements.

- ▶ La confiance des groupements à l'UGPM se fortifie.
- ▶ La présence des animateurs est appréciée par les membres.
- ▶ Les stratégies d'appui-conseil de l'UGPM sont rendues visibles grâce à l'intervention des animateurs.
- ▶ La naissance des réseaux de calesbasses crée un rapprochement entre les différents membres de l'UGPM par terroir ; il y a actuellement 12 réseaux de proximité qui tendent à évoluer vers une coopérative de consommation pour faciliter des achats groupés de denrées de première nécessité.

## 7 LES DIFFICULTÉS

Des difficultés tendant à fragiliser la démarche ont néanmoins été soulignées dans la mise en œuvre des calesbasses de solidarité dans certains groupements :

- ▶ Faiblesse des apports volontaires anonymes ;
- ▶ Irrégularité des apports volontaires anonymes en lien avec le non-respect du calendrier des rencontres et au contexte économique défavorable ;
- ▶ Non remboursements de prêts ;
- ▶ Retards des remboursements de prêts ;
- ▶ Gestion non transparente ;
- ▶ Non-respect du règlement intérieur lié au niveau d'analphabétisme dans le milieu qui peut créer des difficultés dans son appropriation par les membres ;
- ▶ Vision floue souvent liée au manque d'appropriation ou à l'émergence de nouveaux besoins qui n'avaient pas été pris en compte au départ ;
- ▶ Manque de démocratie ;
- ▶ Non-respect des engagements.

## 8 LES LEÇONS À TIRER

En conclusion, la calebasse de solidarité est un **outil d'apprentissage à la gouvernance locale** qui produit pour ses membres, une **ouverture des esprits et des cœurs** sous réserve du respect de certains principes tels que **l'équité**. La **rigueur de la mise à jour des outils** de gestion et le **suivi/accompagnement** des CDS par les animateurs est une plus-value pour son succès.

Elle a permis la libération d'initiatives dans les groupements qui l'ont adopté (fabrication d'eau de javel, de savon local, de bouillon naturel etc.) leur permettant ainsi de mobiliser des ressources propres via des activités communautaires.

La CDS crée un **espace de dialogue**, d'échanges et de partage. Grâce aux rencontres et réflexions, de nouvelles pistes d'actions sont mises en place au sein du village. Les préoccupations de développement du village sont discutées en public et des solutions proposées.

Les réunions sont des moments de **connaissance mutuelle** car chacun peut exprimer son problème. C'est un outil de libération et de développement psycho-social. Elle développe donc la **confiance en soi** qui favorise l'autopromotion car chaque membre a confiance en lui et travaille pour développer ses initiatives.

Enfin, c'est un outil de **lutte contre les inégalités sociales** ; des rapports d'égalités sont développés car au sein de la CDS tous sont égaux et ainsi les rapports de domination sont bien gérés. La **solidarité et la cohésion sociale sont renforcées** puisque plusieurs types de problèmes sociaux et financiers sont réglés par la calebasse de solidarité.

La calebasse est une stratégie phare qui doit être renforcée par d'autres afin de propulser son autonomie ; achats groupés, consommer local, formations etc.

L'**appropriation par les membres** est la meilleure stratégie de **pérennisation** des calebasses de solidarité.

